



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/40/Add.11
31 mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSÉ SUCCINCT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES QUESTIONS
DONT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ EST SAISI ET SUR L'ÉTAT
D'AVANCEMENT DE LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct ci-après.

La liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans les documents S/1995/40 du 16 janvier 1995 et S/1995/40/Add.2 du 25 janvier 1995.

Au cours de la semaine qui s'est achevée le 25 mars 1995, en application d'une note du Secrétaire général datée du 20 mars 1995 (S/1995/209) et conformément à ce qui avait été convenu lors de consultations antérieures, le Conseil de sécurité a tenu, le 22 mars 1995, sa 3510^e séance, afin d'examiner la question de la date de l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice, afin de pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission de sir Robert Jennings (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Le Président a appelé l'attention sur le texte d'un projet de résolution (S/1995/213) élaboré lors de consultations préalables du Conseil.

Le Conseil de sécurité a ensuite adopté, sans le mettre aux voix, le projet de résolution S/1995/213 en tant que résolution 980 (1995) (pour le texte intégral, voir S/RES/980 (1995); à paraître dans les Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquantième année, Résolutions et décisions du Conseil de sécurité, 1995).

Au cours de la même semaine, le Conseil ne s'est prononcé sur aucune des questions qui figurent sur la liste des questions dont il est saisi.
